

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 4 août 2010 à 19h00, en ajournement de l'assemblée tenue le 3 août 2010, à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

AFFAIRES DIVERSES

- **Article 59** – Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec vs schéma d'aménagement et réglementation locale;
- **2576 – 2010** – **Modification au Plan d'urbanisme 411;**

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que le projet de règlement **95-2010** intitulé « **Modification au règlement numéro 411 – Plan d'urbanisme de l'ancienne municipalité du Canton de Shipton** » soit adopté avec dispense de lecture tous les membres du Conseil reconnaissant en avoir reçu copie plus de 2 jours avant la tenue de la présente assemblée en remplaçant toutefois la mention « Plan 1 » du plan de l'annexe « A » par la mention « Plan 7 » et en laissant toutefois la mention « Feuille 2 de 27 » sur ce même plan;

Le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé de transmettre à la M.R.C. des Sources les documents nécessaires pour fins d'attestation de conformité.

ADOPTÉ

- **2577 – 2010** – **Modification au règlement de zonage 359;**

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que le projet de règlement **96-2010** intitulé « **Modification au Règlement numéro 359 – Règlement de zonage de l'ancienne Municipalité du Canton de Shipton** » soit adopté avec dispense de lecture tous les membres du Conseil reconnaissant en avoir reçu copie plus de 2 jours avant la tenue de la présente assemblée;

Le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé de transmettre à la M.R.C. des Sources les documents nécessaires pour fins d'attestation de conformité.

ADOPTÉ

- **2578 – 2010 – Modification au règlement de lotissement 360;**

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que le projet de règlement **97-2010** intitulé « **Modification au Règlement numéro 360 – Règlement de lotissement de l'ancienne Municipalité du Canton de Shipton** » soit adopté avec dispense de lecture tous les membres du Conseil reconnaissant en avoir reçu copie plus de 2 jours avant la tenue de la présente assemblée;

Le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé de transmettre à la M.R.C. des Sources les documents nécessaires pour fins d'attestation de conformité.

ADOPTÉ

- **2579 – 2010 – Travaux publics** – Module pour économie de carburant « chauffage par accumulation »;

Considérant que le module vise à permettre une économie de carburant en permettant d'arrêter le moteur du véhicule et de maintenir la température de l'habitacle à un niveau de confort acceptable pour une durée pouvant être de 3 heures dépendamment de la température extérieure;

Considérant que la Municipalité juge qu'il pourrait être avantageux d'installer ce genre d'équipement sur certains véhicules affectés au déneigement des chemins municipaux;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité procède à l'acquisition d'un (1) module de la compagnie R.S.I. sise au 1350A de la route 116 à Danville pour la somme de \$2,995.00 plus taxes installation incluse.

ADOPTÉ

- **2580 – 2010 – Circonscription électorale** – Restructuration du Comté de Richmond;

Considérant le maintien du comté de Richmond par l'ajout de municipalité à ce point différentes de celles qui le composent actuellement;

Considérant que la Ville de Danville se retrouve dans un comté de forme longitudinal et se retrouve à l'une des extrémités sans aucun affinité avec les municipalités situées à l'autre extrémité;

Considérant que la ville de Danville a plus d'affinités avec les municipalité qui se retrouvent immédiatement à l'est et au sud de son territoire (Asbestos, Richmond ...) et au nord (Kingsey-Falls, Warwick...);

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité indique son désaccord à l'affectation de son territoire à la circonscription de Mégantic.

ADOPTÉ

- **2581 – 2010 – Services d’activités estivales** – Demande pour l’organisation au niveau régional d’un service d’activités estivales pour les enfants handicapés;

Considérant que les municipalités se doivent de rendre leurs infrastructures accessibles au plus grand nombre d’individus et notamment celles en loisirs;

Considérant que les municipalités depuis nombre d’années organisent et maintiennent en place des services d’activités en loisirs pour les enfants avec les ressources dont elles disposent;

Considérant que certains enfants ne peuvent bénéficier des services d’activités estivales régulières en loisirs sans l’assistance de ressources particulières pour ne pas dire spécialisées;

Considérant que la Municipalité n’a ni les ressources financières ni les ressources humaines pour fournir une assistance aux usagers requérant des soins ou une attention particulière même si l’organisation relevait du palier régional municipal (MRC) en raison du mode de répartition des coûts;

Considérant qu’il existe plusieurs programmes de subventions provinciales lesquels ne compensent absolument pas la totalité des frais résultant des services d’accompagnement requis;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité, tout en assurant son entière collaboration pour permettre l’accessibilité aux infrastructures de loisirs pour les enfants souffrant d’un handicap, avise qu’elle juge que le projet constitue une substitution prématurée, tant financière qu’organisationnelle, du palier municipal local ou régional aux obligations à tout le moins financières voire même organisationnelles du gouvernement provincial.

ADOPTÉ

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que l’atelier de travail du 18 août 2010 soit annulé et que la présente assemblée soit ajournée au Lundi, 30 août 2010 à compter de 19h00 pour prendre connaissance et délibérer sur les recommandations du Comité consultatif d’urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure déposée pour la propriété du 33 Daniel-Johnson ainsi que sur tout autre sujet pouvant être porté à l’attention des membres du Conseil.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**